

Réglez vos factures locales sur Internet



Un moyen de paiement sécurisé, simple et rapide pour régler vos avis de sommes à payer
Service gratuit, disponible 24h/24 et 7j/7



COMMENT PROCÉDER ?

La gamme des moyens de paiement proposée par votre collectivité s'élargit.

Dorénavant, payez vos factures locales sans vous déplacer et sans envoyer de chèque au moyen d'une transaction sécurisée par carte bancaire ou prélèvement unique sur Internet.

- 1 Munissez-vous de votre Avis de Sommes à Payer, de votre carte bancaire ou, si vous souhaitez payer par prélèvement unique, de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr
- 2 Rendez-vous sur le site indiqué sur la facture (site de la collectivité ou tipi.budget.gouv.fr) et laissez-vous guider
- 3 Vous serez automatiquement orienté(e) vers le serveur de paiement sécurisé PayFiP, de la direction générale des Finances publiques
- 4 Choisissez votre mode de règlement afin de finaliser la transaction
- 5 Un courriel de confirmation vous sera envoyé à l'adresse mail que vous aurez saisie. Vous pouvez également enregistrer ou imprimer votre ticket de paiement directement depuis l'écran de confirmation du paiement.



GARDERIE MUNICIPALE

Inscriptions municipales 2022-2023

Ce formulaire est à compléter par les familles et à retourner à la mairie de Genillé.

Renseignements concernant le(s) enfant(s)

NOM	Prénom	date de naissance	Classe

Le(s) enfant(s) emprunte(n)t-il(s) les transports scolaires ? OUI NON

Quelles informations importantes sont à savoir sur le(s) enfant(s) placé(s) à la garderie municipale ? (allergies, régime particulier, autre...)

Joindre à ce formulaire d'inscription une copie de l'attestation d'assurance Responsabilité civile.

Inscription au service de garderie

	matin	après-midi
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Cochez les cases correspondant aux demi-journées lors desquelles votre ou vos enfant(s) resteront à la garderie.

Renseignements concernant les responsables légaux

NOM et Prénom :	
Adresse complète :	
N° de téléphone	
e-mail :	

NOM et Prénom :	
Adresse complète :	
N° de téléphone	
e-mail :	

Informations tarifaires & horaires

Le service de garderie municipale est ouvert de **7h00 à 8h30 et de 16h15 à 19h00**, les **lundis, mardis, jeudis et vendredis**.

Il est placé sous la responsabilité de Sylvie Dupont et se tient dans les locaux de l'école primaire de Genillé, **1 rue Imbert : 02.47.59.97.82**

Les tarifs pour la rentrée de septembre 2021 sont en cours de réactualisation.



Pour l'ensemble de ses créances, la commune de Genillé vous informe qu'il est dorénavant possible de payer en ligne, en toute sécurité.

Tous les renseignements figurent sur l'avis des sommes à payer que vous allez recevoir.

- 1 Connectez-vous sur www.tipi.budget.gouv.fr
- 2 Saisissez les renseignements demandés
- 3 Vérifiez et validez les informations
- 4 Sur la page de paiement sécurisé, indiquez les références de votre carte bancaire puis validez

Votre facture est réglée